

Département LOIRET
Canton CHALETTE SUR LOING
Commune AMILLY

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE**

Objet : Implantation d'un panneau «STOP» rue des Ponts à l'intersection avec la rue Raymond Lecerf, pour les véhicules venant de la rue du Gros Moulin (RD 943)

Le Maire de la ville d'Amilly,

Vu le Code de la Route,

Vu le Livre 1, 3^{ème} partie de la Signalisation Routière,

Vu le Livre 1, 7^{ème} partie de la Signalisation Routière

Vu le code général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles L.2213-1 et L 2213-2 concernant les pouvoirs de police du Maire en matière de circulation,

Considérant que, pour améliorer la sécurité de la circulation rue des Ponts, il y a lieu de faire marquer l'arrêt à son intersection avec la rue Raymond Lecerf, pour les véhicules venant de la rue du Gros Moulin (RD 943),

ARRETE

ARTICLE 1 :

Tous les véhicules circulant rue des Ponts à l'intersection avec la rue Raymond Lecerf devront marquer un temps d'arrêt pour les véhicules venant de la rue du Gros Moulin (RD 943),

ARTICLE 2 :

Un panneau « STOP » de type AB 4 sera implanté rue des Ponts à son intersection avec la rue Raymond Lecerf,

Une bande d'arrêt à la peinture blanche sera dessinée sur la chaussée indiquant l'emplacement de l'arrêt selon les indications de l'article 117-4 A du Livre 1 7^{ème} partie de la Signalisation Routière.

ARTICLE 3 :

La pose de la signalisation ainsi que le marquage au sol seront assurés par l'Agglomération Montargoise,

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE**

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté prendra effet le jour de la mise en place de ces panneaux et du marquage au sol.

ARTICLE 5 :

Les services de la Police Nationale et de la Police Municipale seront chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté,

ARTICLE 6 :

Le présent arrêté sera affiché en Mairie d'Amilly.

ARTICLE 7 :

Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Président de l'Agglomération MONTARGOISE,
- Madame la Commissaire Divisionnaire de Police de MONTARGIS,
- Monsieur le Chef de Corps du Service Incendie de MONTARGIS,
- Madame la Cheffe de la Police Municipale de la Ville d'AMILLY,
- Monsieur le Président du SMIRTOM,
- Monsieur le Directeur de KEOLIS,
- Le Service de la Communication de la Ville d'AMILLY,
- Les services Techniques de la ville d'AMILLY.

Pour exécution chacun en ce qui le concerne,

Fait à AMILLY
Le 06 mai 2021
Signé Gérard DUPATY

***Pour Extrait Conforme,
Pour le Maire et par délégation,***

***Monsieur Christian CARON-PERROUD,
8^{ème} Adjoint à la Sécurité, Prévention***

